

Observation demat15

Formulaire "Enquête publique - Modification n° 10 du PLU de MORZINE" posté le 09/02/2019 à 22:30:25.

[Depuis cette page.](#)

### **Votre message**

Bonjour,

Est-il envisageable de créer sur certaines zones inconstructibles de la commune des pastilles "secteurs de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL)" ?

Je m'intéresse depuis plusieurs années aux habitats alternatifs, légers et autonomes et souhaiterait voir apparaître le cas des tiny houses dans les concertations sur le PLU. Ce sont de charmantes petites maisons en bois de moins de 20m<sup>2</sup> construites sur des remorques et donc entièrement déplaçables et démontables, sans aucune emprise au sol et souvent autonomes en eau et énergie.

Il ne s'agit en aucun cas de contourner la loi : les habitants de tiny house, en tant que citoyens d'une commune, sont évidemment prêts à payer les impôts comme tout le monde. Si tant est qu'ils puissent s'y installer en toute légalité...d'où mon questionnement sur les pastilles. La loi ALUR en fait mention mais trop peu de communes se sont emparées du sujet. Ces habitats sont pourtant une solution au mal logement et à l'impact très négatif de nos modes de vie traditionnels sur l'environnement, très esthétique, au lien architectural évident avec les chalets savoyards.

En espérant que la mairie de Morzine saura amorcer une réflexion sur l'intégration de ce type d'habitat sur sa commune,

Sincères salutations.